

Création de Proveyse S.A. afin de gérer et valoriser les sources de Thierrens

Préavis N° 2025 / 24

Lausanne, le 3 juillet 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

La Ville de Lausanne, via son Service de l'eau et l'Association Intercommunale d'Amenée des eaux d'Echallens et environs (AIAE), ont pour projet de créer une société anonyme dénommée Proveyse S.A. détenue à parts égales dans le but de financer et gérer le traitement de l'eau des sources de Thierrens. L'eau traitée sera ensuite revendue à l'AIAE. Le capital-actions de cette société, limité à CHF 100'000.-, sera apporté en espèces par la Ville de Lausanne et l'AIAE à raison de 50% chacune.

Le présent préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

2. La politique énergétique contre le réchauffement climatique

12. Soigner l'environnement & la biodiversité

13. L'innovation pour faciliter la vie de toute la population

2. Objet du préavis

Les sources sises sur la commune de Montanaire (ex-Thierrens) ont été acquises au début du XX^e siècle par la commune de Lausanne. Un préavis datant de 1911 valide l'achat pour un montant de CHF 140'000.- plus CHF 35'000.- pour les frais de captage. Le débit mesuré moyen se monte alors à 1'600 litres par minute. La galerie de la Proveyse a été creusée en 1912 sur une longueur de 179 mètres. En novembre 1913, un nouveau crédit de CHF 700'000.- a été demandé pour l'amenée des eaux en ville. En 1915, les eaux de Thierrens arrivent au réservoir de Sauvabelin. Par la suite, ces eaux ont été acheminées au réservoir de l'Orme, sur la commune de Morrens.

Le rapport sur l'approvisionnement régional Venoge-Mèbre-Talent-Menthue du 4 décembre 2018 prévoyait d'abandonner la conduite principale reliant les sources de Thierrens au réservoir de l'Orme en raison de son coût de remplacement et de la politique cantonale qui vise à valoriser les ressources localement. Cette étude régionale est validée par l'Office de la consommation (OFCO). A noter que la conduite est en grande partie encore d'origine et donc plus que centenaire. En cas de maintien, un renouvellement serait à prévoir dans un avenir proche, ce qui correspondrait à un investissement de l'ordre de CHF 20 millions. L'OFCO pourrait s'opposer à ces travaux qui sont contraires à sa volonté d'utiliser les ressources localement quand des besoins sont avérés.

De son côté, l'AIAE est alimentée en eau par ses propres ressources et les trop-pleins d'eau de l'Association Intercommunale des Eaux du Haut-Jorat (AIEHJ). Elle complète son alimentation par un achat d'eau au Service de l'eau lausannois selon un contrat de vente d'eau en gros. Deux prises existent, soit une sur l'adduction de Thierrens, à la hauteur de sa station de pompage de la Pendiaz. Une seconde prise se situe à l'extrémité du réseau lausannois, à St-Barthélémy, alimentée par le réservoir de l'Orme. Une station de pompage

permet le refoulement en direction d'Echallens. Les besoins à moyen terme de l'AIAE permettent d'utiliser localement toute la production des sources de Thierrens.

La Ville de Lausanne désire toutefois rester propriétaire des sources et voit une opportunité de valoriser celles-ci localement au travers de l'AIAE. Constatant que les sources de Thierrens, situées en zone agricole, sont actuellement largement contaminées par les métabolites du chlorothalonil, il sera nécessaire de traiter toutes les eaux, afin d'assurer une qualité irréprochable de celles-ci.

Afin de répondre aux enjeux mentionnés ci-dessus, la Ville de Lausanne et l'AIAE ont pour projet de constituer ensemble une société anonyme pour mettre en place les infrastructures afin de traiter l'eau et assurer l'exploitation de l'unité de traitement. La Ville de Lausanne accorde un DDP à la société anonyme qui vend ensuite l'eau à l'AIAE. L'AIAE et la Ville de Lausanne mettront ensuite à disposition leur personnel afin d'exploiter les installations.

Cette dernière solution maintient la propriété lausannoise des sources, tout en donnant une garantie à long terme à l'AIAE quant à l'usage des ressources. De plus elle donne un large éventail de possibilités pour l'exploitation future.

3. Impact sur le climat et le développement durable

La création de Proveyse S.A. permettra de valoriser l'eau des sources de Thierrens à l'échelle régionale en limitant les distances entre le lieu de production et le lieu de consommation.

De plus, le fait de traiter l'eau des sources contre les métabolites du chlorothalonil constituera une avancée majeure dans la mise en œuvre d'un tel traitement au sein d'un réseau d'eau potable, permettant ainsi de lutter efficacement contre les effets indésirables de ce pesticide sur la qualité de l'eau potable.

4. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

5. Aspects financiers

5.1 Incidences sur le budget d'investissement

La présente note n'a pas d'impact sur les budgets d'investissements du Service de l'eau et de la Ville de Lausanne.

Les dépenses d'investissements pour Proveyse S.A. sont estimées dans le tableau ci-dessous :

(en milliers de CHF)	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Dépenses d'investissements	1200	1200	0	0	0	2400
Total net	1200	1200	0	0	0	2400

5.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Les incidences sur le budget de fonctionnement du Service de l'eau, de la Ville de Lausanne et de Proveyse S.A. sont présentées ci-dessous.

5.2.1 Service de l'eau

	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0,0	0,0	0,5	0,5	0,5	0,5
(en milliers de CHF)						90,0
Charges de personnel	0,0	0,0	30,0	30,0	30,0	
Charges d'exploitation (installation de traitement et réduction location source à EAU)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Diminution revenus vente d'eau en gros (COMG)	513,0	513,0	513,0	513,0	513,0	2'565,0
Charges d'intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total charges suppl.	513,0	513,0	543,0	543,0	543,0	2'655,0
Diminution de charges (Droit d'eau)	-108,0	-108,0	-108,0	-108,0	-108,0	-540,0
Non-amortissement renouvellement conduite (intérêts = 1,75%)	-525,8	-525,8	-525,8	-525,8	-525,8	-2'629,0
Exploitation Proveyse SA	0,0	0,0	-30,0	-30,0	-30,0	-90,0
Total net	-120,8	-120,8	-120,8	-120,8	-120,8	-604,0

Personnel

Le Service de l'eau sera mandaté par Proveyse S.A. afin d'assurer des prestations de service et de maintenance dans la station. De ce fait, ce surcroît d'activité va nécessiter l'engagement des ressources du service dont les prestations seront refacturées à Proveyse S.A.. A ce stade du projet il est difficile de chiffrer exactement ce poste de charge, néanmoins nous l'évaluons à 0,5 EPT réparti entre le Service de l'eau et l'AIAE.

Toute prestation du Service de l'eau pour Proveyse S.A. sera facturée avec un *overhead* de 20%.

Vente d'eau en gros (COMG)

La vente d'eau par Proveyse S.A. à l'AIAE aura pour conséquence la modification du contrat passé en 2008 entre le Service de l'eau et l'AIAE pour la vente d'eau en gros.

Le Service de l'eau conservera la possibilité de fournir de l'eau en gros à l'AIAE par la prise de St-Barthélémy, néanmoins les volumes annuels seront réduits, voire nuls, car il s'agira principalement de faire l'appoint lors des périodes dans lesquelles l'AIAE viendrait à manquer d'eau.

Du point de vue financier, la réduction des volumes d'eau vendus est à mettre en perspective avec le fait que la conduite de Thierrens nécessiterait des investissements conséquents dans le but de poursuivre l'alimentation de l'AIAE par l'eau des sources.

Cette diminution est chiffrée à CHF 513'000.- qui est la moyenne des ventes sur les années 2020 à 2024.

Droit d'eau

Le Service de l'eau se verra réduire l'imputation interne en lien avec le droit d'eau de la source car c'est finalement Proveyse S.A. qui devra s'acquitter du montant correspondant à la valeur de celle-ci.

Le montant calculé selon la méthode de calcul du manuel suisse de l'estimateur pour un volume de 600'000 m³, correspondant au besoin de l'AIAE, est fixé à CHF 108'000.- par année.

Renouvellement conduite de Thierrens

Les frais d'amortissement liés au renouvellement de la conduite de Thierrens sont calculés sur un montant total d'investissement de CHF 20 millions, une durée de 60 ans et un taux d'intérêt de 1,75%. Le montant annuel serait de CHF 525'833.-.

Le détail du calcul est le suivant :

- Amortissements : CHF 20'000'000.- / 60 ans = CHF 333'333.- ;
- Intérêts : CHF 20'000'000.- * 1.75% * 0.55 = CHF 192'500.-.

5.2.2 Ville de Lausanne

	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges d'exploitation (installation de traitement)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
réduction location source à EAU	108,0	108,0	108,0	108,0	108,0	540,0
Charges d'intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total charges suppl.	108,0	108,0	108,0	108,0	108,0	540,0
Revenus (DDP)	-108,0	-108,0	-108,0	-108,0	-108,0	-540,0
Revenus (intérêts cautionnement)	-3,0	-5,9	-5,6	-5,3	-5,0	-24,6
Total net	-3,0	-5,9	-5,6	-5,3	-5,0	-24,6

L'impact sur le budget de financement de la Ville de Lausanne est légèrement positif car celle-ci cessera de percevoir le droit d'eau de la part du Service de l'eau d'une part et percevra ce même droit d'eau de la part de Proveyse S.A..

De plus elle percevra les intérêts du cautionnement fait à Proveyse S.A..

5.2.3 Proveyse SA

	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Exploitation par Service de l'eau et AIAE	0,0	0,0	60,0	60,0	60,0	180,0
Charges d'exploitation (installation de traitement)	0,0	0,0	120,0	120,0	120,0	360,0
DDP VdL	108,0	108,0	108,0	108,0	108,0	540,0
Charges d'intérêts	0,0	0,0	23,1	23,1	23,1	69,3
Intérêts cautionnement VdL	3,0	5,9	5,6	5,3	5,0	24,6
Amortissement	0,0	0,0	102,5	102,5	102,5	307,5
Total charges suppl.	111,0	113,9	419,2	418,9	418,6	1'481,4
Diminution de charges	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Revenus (vente eau)	-111,0	-113,9	-419,2	-418,9	-418,6	-2'400,0
Total net	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Personnel

Proveyse S.A. n'emploie pas de personnel. Ce sont le Service de l'eau de la Ville de Lausanne et l'AIAE qui fournissent le personnel afin de faire fonctionner la station ainsi que pour sa maintenance à hauteur de 0,25 EPT chacun.

Toute prestation du Service de l'eau pour Proveyse S.A. sera facturée avec un *overhead* de 20%.

Charges d'exploitation – Service de l'eau

Proveyse S.A. rémunère le Service de l'eau dans le cadre des opérations/services réalisés par ce dernier.

Charge d'exploitation – installations traitement

Les charges d'exploitation pour l'installation de traitement des métabolites du chlorothalonil sont estimées à CHF 120'000.- par année et comprennent notamment les consommables (p.ex charbon actif) nécessaire au processus de traitement. Ce chiffre est purement estimatif à ce stade d'avancement du projet.

Droit distinct et permanent de superficie (DDP) Ville de Lausanne

Proveyse S.A. bénéficie d'un DDP de 90 ans sur la parcelle n° 274 sise sur la commune de Montanaire et d'un droit d'eau de la part de la Ville de Lausanne pour l'exploitation de la station ainsi que l'usage des sources. Le montant de ce DDP/droit d'eau est défini selon la méthode de calcul du manuel suisse de l'estimateur et sera indexé à l'indice national des prix à la consommation (IPC).

A noter que la Ville de Lausanne cède à Proveyse S.A. toutes les installations de pompage et de traitement des eaux existantes sur la parcelle n° 274 à leur valeur comptable au moment du transfert soit 0, les installations étant totalement amorties. A l'expiration du DDP, la Ville de Lausanne récupère de la même manière les installations existantes sur la parcelle à cette date.

Charges d'intérêts

Les intérêts annuels sur la valeur de l'usine de traitement correspondent à CHF 23'100.- par année.

Intérêts cautionnement Ville de Lausanne

Le cautionnement garanti par la Ville de Lausanne est rémunéré par Proveyse S.A. à hauteur de 0,5% du montant investi.

Charges d'amortissement

L'amortissement du montant de CHF 2,4 millions se fera sur une durée de 20 et 40 ans conformément aux exigences du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Revenus

Les revenus de Proveyse S.A. correspondent à la vente d'eau à l'AIAE.

Les données et hypothèses sont définies dans le tableau ci-dessous :

Capacité de production	Charges courantes			Dépenses d'investissement		
	DDP [CHF/an]	Coût traitement [CHF/an]	Personnel [CHF/an]	Installation traitement [CHF]	Stockage eaux brutes [CHF]	Stockage eaux traitées [CHF]
600'000	108'000	120'000	60'000	1'700'000	200'000	500'000

En considérant toutes les charges ainsi qu'un amortissement des investissements sur une durée de 20 ans pour les installations de traitement et 40 ans pour les cuves de réservoirs conformément à MCH2, le coût du m³ d'eau traitée se situerait aux alentours de CHF 0,65.-.

La méthode de définition du prix de l'eau vendu par Proveyse S.A. reste encore à définir, néanmoins un modèle se basant sur les coûts de production réels peut sembler adapté. C'est celui qui a été appliqué dans le tableau ci-dessus afin d'arriver à un total net nul.

Les premières années, le coût du m³ sera très probablement inférieur dès lors que la nouvelle station de traitement ne sera pas encore construite et que les charges seront ainsi réduites, néanmoins un prix de vente supérieur aux coûts de production pourrait permettre de constituer un fond de réserve pour Proveyse S.A..

6. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2025/24 de la Municipalité, du 3 juillet 2025 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à créer une société anonyme détenue à 50% par la Commune de Lausanne dans le but de financer et gérer le traitement de l'eau des sources de Thierrens ;
2. d'autoriser la Municipalité à se porter solidaire, au nom de la Commune de Lausanne, en garantie des emprunts à contracter par la société mentionnée sous chiffre 1 pour un montant maximal de CHF 1'500'000.- ;
3. d'autoriser la Municipalité à constituer en faveur de la société anonyme mentionnée sous chiffre 1 un droit distinct et permanent de superficie grevant une surface de 17'128 m² environ de la parcelle n° 274 sise sur la commune de Montanaire, aux conditions figurant dans le présent préavis ;
4. d'autoriser la Municipalité à céder à la société mentionnée sous chiffre 1 toutes les installations de pompage et de traitement des eaux existantes sur la parcelle n° 274 à leur valeur comptable au moment du transfert ;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'000.- destiné au financement de la souscription et de la libération de la moitié du capital-actions de la société anonyme mentionnée sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexes : Acte constitutif
 DDP
 Projet de statuts